

PDU CITOYEN

Un Plan de Déplacement Urbain imaginé par les citoyens pour le Plateau Mont-Royal

Le Plan de déplacement urbain citoyen (PDU citoyen) est une initiative citoyenne du Comité circulation du Plateau Mont-Royal¹. Il est le fruit de trois années d'implication assidue et de rencontres avec la population.

En décembre 2007, devant les retards et la lenteur de l'administration à produire son plan de déplacement local, l'absence d'informations sur la teneur, la portée et l'avancement du projet, le Comité circulation du Plateau Mont-Royal a pris l'initiative de faire sa propre démarche de préparation d'un **PDU citoyen de concert avec la population du Plateau**.

Le Comité circulation du Plateau Mont-Royal a entrepris la démarche de réaliser un PDU citoyen dans le but :

- **d'être en dialogue et à l'écoute des citoyens**
- **de prendre en considération les problématiques et attentes de la population et de les exprimer à l'arrondissement**
- **de mobiliser la population sur les enjeux et les actions à entreprendre**
- **de partager les connaissances et d'informer les citoyens**

Le PDU citoyen a démontré à quel point les résidents de l'arrondissement, par leur participation, leur collaboration et leur soutien, sont préoccupés et concernés par leur qualité de vie et l'avenir de leur quartier qui subit une dégradation continue de son environnement : dégradation engendrée par des volumes de circulation excessifs, le sentiment d'envahissement de l'automobile, l'insécurité chronique qui en résulte, le bruit, la pollution atmosphérique, etc.

L'inaction nous conduirait à une aggravation de toutes les nuisances déjà bien présentes dans notre arrondissement. **Le statu quo est donc inacceptable; le changement de cap indispensable et important.**

Le PDU citoyen ne fait pas sienne l'approche de l'arrondissement basée notamment sur l'accroissement de la fluidité de la circulation, incitative à un usage encore plus accru de ce mode de transport.

Le PDU citoyen fait plutôt le choix de placer l'individu, et non l'automobile, au cœur des priorités et des actions. L'automobile y a sa place, mais non toute la place, et surtout plus à n'importe quel prix.

Par ses principes et objectifs, ses axes d'interventions et ses actions concrètes qui vous sont présentées ci-après, le PDU citoyen répond aux vrais problèmes de l'arrondissement en visant à canaliser et réduire la circulation sur le Plateau-Mont-Royal, à développer, encourager et favoriser l'usage des modes de transport collectifs ou actifs, à revoir le partage de l'espace public et à redonner aux rues de l'arrondissement la quiétude et la sécurité à laquelle l'ensemble des résidents et visiteurs ont droit.

¹ Le Comité circulation du Plateau-Mont-Royal est un comité de citoyens de l'arrondissement, soutenu par la Maison d'Aurore, né en avril 2005 suite à la rencontre de huit comités de citoyens qui militaient chacun sur leur rue et de manière isolée pour la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation.

Appuis au plan d'action

Le Comité vous invite à appuyer son plan d'action en envoyant un courriel à isabelle@maisonaurore.org en indiquant :

votre PRÉNOM et NOM

Votre RUE

Votre ARRONDISSEMENT, si ce n'est pas le Plateau Mont-Royal

Faites connaître ce document et cette initiative à votre entourage et invitez-le à appuyer le plan d'actions. Le comité souhaite **recueillir un maximum d'appui avant le 4 juin 2008.**

Le document complet du PDU citoyen sera disponible au début juin 2008 sur le site web de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal www.ville.montreal.qc.ca/plateau et un lien permettra d'y accéder sur le blogue du comité circulation à www.maisonauore.org .

Pour tout renseignement additionnel, veuillez contacter Isabelle à la Maison d'Aurore au 514-527-9075

PRINCIPES ET OBJECTIFS DU PDU CITOYEN

Principes directeurs du PDU citoyen

- A. Protection de la santé et amélioration de la qualité de vie par la réduction des nuisances associée à l'automobile : la pollution de l'air, le bruit, les accidents, l'insécurité des piétons et des cyclistes
- B. Amélioration de la mobilité des personnes dans le quartier, y compris des personnes à mobilité réduite
- C. Partage équitable de l'espace public entre les différents modes de transport
- D. Priorité aux aménagements favorisant les déplacements actifs et collectifs sécuritaires
- E. Implication des citoyens dans la démarche, la mise en application et le suivi du PDU
- F. Cohérence des mesures à mettre en place au sein de l'arrondissement avec les différents plans de transport et d'urbanisme

Objectifs du PDU citoyen

1. Réduire le volume de la circulation automobile
2. Apaiser la circulation automobile sur toutes les rues de l'arrondissement (i.e. les artères)
3. Redistribuer l'espace public au profit des piétons et des cyclistes, faciliter, sécuriser et agrémenter leur cheminement
4. Améliorer l'offre de transport collectif régional et local
5. Réduire les inconvénients associés au transport et à la livraison des marchandises
6. Adapter la politique de stationnement au service des objectifs du PDU
7. Informer, sensibiliser et encourager la population à l'adoption de comportements responsables dans ses déplacements

ENCADREMENT DU PDU CITOYEN

Afin de lui donner une crédibilité, le PDU citoyen se doit d'être encadré, doté d'outils et de moyens d'accompagnement.

Sans les huit encadrements suivants, le PDU ne peut être considéré comme un outil sérieux et crédible :

1. Se donner les moyens de nos ambitions en créant un fond dédié «PDU»
2. Se donner un échéancier de réalisation audacieux avec un plan quinquennal
3. Adopter des objectifs-cibles intermédiaires et finaux et en faire le suivi
4. S'engager, de la part des élus, à l'atteinte des cibles
5. Prévoir un processus de rétroaction (ajustement des actions jusqu'à l'atteinte des cibles)
6. Développer une série d'outils de communication pour informer régulièrement les citoyens sur le déploiement du PDU
7. Intégrer les citoyens dans les différentes étapes et actions du PDU
8. Prévoir une révision du plan dans 5 ans

AXES D'INTERVENTION ET ACTIONS CONCRÈTES

Afin de satisfaire aux principes directeurs et objectifs retenus, le PDU citoyen se décline en sept axes d'intervention stratégiques à l'intérieur desquels différentes actions concrètes sont retenues.

Les actions à prioriser sont mises en évidence par le symbole *******. Les actions « oubliées » par le PDU de l'arrondissement sont mises en évidence par le symbole .

Axe 1 Adopter une approche basée sur l'offre plutôt que sur la demande véhiculaire pour traiter les déplacements de transit

- ***** Action 1.1 Canaliser le transit régional uniquement sur les « artères » continues de l'arrondissement
- ***** Action 1.2 Favoriser et renforcer significativement l'offre de transport collectif sur les « artères » continues en reprenant de l'espace alloué aux automobiles
- Action 1.3 Partager cette vision et chercher des appuis auprès des arrondissements voisins concernés par ce transit régional et qui en bénéficieraient tout autant
- Action 1.4 Faire des représentations aux instances concernées sur la politique de gestion des déplacements de transit régional retenue et sur l'importance d'agir prioritairement dans cette direction
- ***** Action 1.5 Profiter de chaque augmentation de la capacité de transport collectif pour réduire d'autant la capacité routière (occasion d'opportunité); la réduction devra être portée dans un premier temps aux collectrices en charge actuellement de reprendre le transit puis aux artères
- Action 1.6 Supprimer sur toutes les rues la réglementation d'interdiction de stationnement aux heures de pointe à l'exception des artères dotées de voies réservées pour autobus
- Action 1.7 Assurer une meilleure accessibilité au réseau artériel (levée des interdictions de virages à gauche entre les artères ou entre artères nord-sud et collectrices est-ouest)
- Action 1.8 Redonner aux collectrices nord-sud des volumes et des allures de rues locales dès que possible mais au plus tard à la mise en service des nouvelles rames de métro (année 2013)
- Action 1.9 Limiter la continuité des rues locales pour décourager les automobilistes qui cherchent à éviter les artères (fermeture de terre-plein, instauration de sens unique tête-bêche)

Axe 2 Tranquilliser les rues résidentielles et les milieux de vie

- ***** Action 2.1 Instaurer une vitesse de circulation maximale de 30 km/h sur toutes les rues locales et toutes les collectrices
- ***** Action 2.2 Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation sur les rues locales et collectrices afin de faire respecter la limite de vitesse
- ***** Action 2.3 Implanter des zones 30 ou des Quartiers verts en débutant par les secteurs les plus sensibles (abords d'écoles, parcs, stations de métro, centres de soin, etc.) au rythme de un quartier vert aux deux ans (minimum)

- *** Action 2.4 Réaménager les rues collectrices de manière à ce qu'elles ne présentent pas plus d'une voie dans la même direction
- Action 2.5 Rétrécir la largeur des voies de circulation (par marquage ou autre) afin d'inciter à une conduite sécuritaire et civilisée
- Action 2.6 Chercher à enlever le caractère rectiligne des rues (saillie de trottoirs et/ou stationnement alterné en angle)
- Action 2.7 Revoir la nécessité de certains feux de circulation sur des rues locales

Axe 3 Favoriser la marche et améliorer la sécurité des déplacements des piétons par des aménagements plus sûrs et de qualité

Note importante : Toutes les actions de l'axe 4 sont à appliquer quelle que soit la place de la rue dans la hiérarchie routière. Elles ne se limitent donc pas aux rues locales, mais également aux artères et aux collectrices.

Aux intersections (avec ou sans feux)

- *** Action 3.1 Appliquer immédiatement la législation en vigueur sur l'interdiction de stationner à moins de 5 mètres de toutes les intersections
- *** Action 3.2 Réduire les longueurs des traverses piétonnes par l'aménagement de saillies
- Action 3.3 Réduire la vitesse aux intersections par l'aménagement d'intersections surélevées
- *** Action 3.4 Améliorer la visibilité des traverses piétonnes par un marquage et une signalisation de qualité

Aux intersections avec feux

- Action 3.5 Doter tous les feux de circulation de feux piétons à décompte numérique
- *** Action 3.6 Chercher à séparer dans le temps la traversée des piétons et les virages des véhicules ou, en cas d'impossibilité, accorder un temps d'engagement minimal des piétons à toutes les intersections
- Action 3.7 Installer des feux sonores le long des itinéraires les plus fréquentés par les personnes vivant avec une limitation visuelle
- Action 3.8 Installer des boutons-poussoirs permettant d'allonger le temps de traversée pour les piétons nécessitant plus de temps (ex. aînés, piétons avec enfants)
- Action 3.9 Supprimer tous les virages en double aux intersections

Sur l'ensemble du réseau accessible aux piétons

- Action 3.10 Profiter de chaque occasion (telle que réfection routière) pour aménager des saillies de trottoir ou tout autre élément de sécurité jugé requis
- Action 3.11 Agrémenter l'environnement du marcheur par différentes initiatives
- Action 3.12 Verdir et embellir le quartier
- *** Action 3.13 Créer des espaces publics de qualité propices à créer des lieux de vie par récupération d'espace routier (ex : placettes publiques)
- Action 3.14 Piétonniser des rues (ou des tronçons de rues) présentant un fort achalandage de piétons et/ou créer des rues mixtes « transport en commun, vélos, piétons »

- Action 3.15 Tenir compte des besoins des piétons lors des chantiers de construction
- Action 3.16 Accorder la priorité aux trottoirs lors des opérations de déneigement
- Action 3.17 Accroître les contrôles policiers aux droits des traverses piétonnes (faire respecter la priorité de passage des piétons)

Axe 4 Faciliter et favoriser l'usage et les déplacements à vélos

- *** Action 4.1 Développer un véritable réseau cyclable local, notamment par l'aménagement de bandes cyclables à contresens
- *** Action 4.2 Accroître l'offre de stationnement pour vélos sur la chaussée
- Action 4.3 Améliorer les modèles de support à vélos
- Action 4.4 Assurer un meilleur entretien des bords de chaussée
- Action 4.5 Mener une campagne de sensibilisation sur la priorité à accorder aux piétons auprès des cyclistes

Axe 5 Faciliter et favoriser l'usage des transports collectifs

- *** Action 1.2 Favoriser et renforcer significativement l'offre de transport collectif sur les « artères » continues en reprenant de l'espace alloué aux automobiles
- Action 5.1 Augmenter la fréquence de passage des autobus tant en périodes de pointe qu'en dehors de ces périodes
- *** Action 5.2 Déployer un nouveau service de proximité (desserte interne) par transport collectif

Axe 6 Gérer la durée du stationnement sur le domaine public

- *** Action 6.1 Supprimer le stationnement gratuit et de durée illimitée sur le domaine public et qu'en ce sens, il convient de:
- Action 6.2 Fixer une durée maximale pour le stationnement gratuit sur le domaine public
- Action 6.3 Exiger une vignette pour tout véhicule de résidant désirant stationner sur le domaine public pour une durée illimitée (outil de financement du PDU citoyen)
- Action 6.4 Interdire tout stationnement de véhicules dans les cours d'écoles et les parcs publics
- Action 6.5 Allouer des espaces de stationnement sur le domaine public pour la création de nouvelles stations de véhicules en auto-partage

Axe 7 Réglementer la livraison par camions sur l'arrondissement

- Action 7.1 Appliquer le règlement interdisant la collecte des déchets de nuit
- Action 7.2 Réglementer les horaires et les dimensions des camions de livraison

**Bon nombre d'actions du PDU citoyen sont applicables « immédiatement » (2008-2009)
(adoption de règlements, application des lois et règlements, marquage, signalisation, etc.)**

Plus de 70% des actions du PDU citoyen peuvent être complétées sur un horizon de 5 ans et ne dépendent pas de l'autorisation ou de la collaboration d'autres instances ou organismes